

# RÈGLEMENT DE LA COURSE DES HIRONDELLES 2016

**Article 1 - Présentation :** la « 3ème édition de la course des Hironnelles est organisée le 10 avril 2016 par l'association Les Cagettes, dont le siège est au 8 rue des Rois de Majorque. La course des Hironnelles est une course et une marche pédestre féminine de 5km au cœur de Perpignan.

**Article 2 - La course :** Les Hironnelles est une course et une marche ouverte uniquement aux femmes nées avant 2002 inclus. La présentation d'un certificat médical est obligatoire pour les coureuses, conformément à l'article L231-3 du code du sport du 5 avril 2006 et la circulaire n°13 du 21 avril 2008 de la FFA, le certificat médical délivré par un médecin et daté de moins de un an à la date de la course doit comporter la mention de « non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou de « non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition ».

Licenciée à la Fédération Française d'Athlétisme (seules licences acceptées : licence compétition, licence running ou pass-running) vous devez joindre à votre inscription une copie de votre licence et indiquer sur le bulletin le numéro de celle-ci.

ATTENTION : aucun dossard et bracelet ne seront remis sans la présentation de ces documents.

Vous admettez que la participation à cette épreuve comporte certaines contraintes et que vous ne devez pas vous inscrire si vous n'êtes pas correctement entraînée et apte médicalement. En acceptant ces conditions, vous assumez l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller et de retour de l'épreuve. Vous assumez également les risques inhérents à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participantes, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière (liste non exhaustive)

**Article 3 - Les personnes inscrites** en tant que marcheuses auront elles aussi un dossard et un bracelet chrono à l'inscription, le statut de marcheuse n'oblige pas à la présentation d'un certificat médical.

**Article 4 - Les inscriptions** sont ouvertes les 10, 12, 13 février le 9 mars 2016 de 15h à 19h (dans la limite des dossards disponibles) au siège de l'association – 8 rue des rois de Majorque à Perpignan. L'organisation se réserve le droit d'arrêter les inscriptions si la limite est atteinte avant sa date de clôture. Le droit d'inscription individuelle à la course est de 8€ TTC. Il comprend : l'inscription, le dossard et le Tote Bag Collector « Les Hironnelles » distribué à l'arrivée de la course et de la marche, le bracelet chronométrage associé au numéro de dossard sera distribué le 10 avril de 8h à 9h30 parvis du Palais des Congrès. Vous pourrez également vous inscrire sur le site <http://chronospheres.fr> à partir du 13 février 2016.

Aucun dossard ne sera envoyé par la poste. Aucune modification de dossier ne pourra être réalisée une fois l'inscription enregistrée. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

L'organisation se réserve le droit de reporter ou d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries ...) aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.

HANDISPORT : pour toute inscription individuelle ou d'une équipe handisport, le départ est prévu en même temps que le départ officiel aux mêmes conditions décrites précédemment.

**Article 5 – Récompenses et Challenges :** Les 3 premières de la course, ainsi que les premières de chaque catégorie d'âge sont récompensées - de la 1ère minime à la 1ère vétérane 4.

Sur la Course et Marche des Hironnelles 4 challenges sont récompensés :

\* Challenge « mère/fille(s) » : Trophée Mireille Bonnet, l'équipe est constituée d'une mère et une ou plusieurs de ses filles, le nom de l'équipe est celui de la mère, le classement sera effectué sur l'équipe en tenant compte du temps de la première arrivée additionné à celui de la dernière arrivée. Obligation de remplir et cocher la case « mère/fille(s) sur chaque bulletin d'inscription individuel

\* Challenge « copines » : l'équipe est constituée avec le plus de copines possible, à partir de 5 copines, le classement sera effectué sur l'équipe ayant réuni le plus de copines. Obligation de fournir un nom d'équipe à reporter sur chacun des bulletins d'inscription où sera coché la case « copines » avec exactement la même orthographe.

\* Challenge « entreprise » : l'équipe est constituée avec le plus de collègues possible d'une même entreprise. Le classement sera effectué sur l'entreprise ayant réuni le plus de salariées. Obligation d'inscrire le nom de l'entreprise à reporter sur chacun des bulletins d'inscription où sera coché la case challenge « entreprise » (avec exactement la même orthographe).

\* Challenge « individuelle » - licenciée ou non

**Article 6 - Droit d'image :** En vous inscrivant à la Course des Hironnelles, vous autorisez expressément l'association Les Cagettes à utiliser ou reproduire votre nom, votre image, votre voix et votre prestation sportive dans le cadre de la manifestation Les Hironnelles en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou libérales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportée à cette durée.

**Article 7 - La CNIL et Internet :** Conformément à la loi informatique et liberté du 8 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire à Les Cagettes 8 rue des Rois de Majorque 66000 Perpignan en nous indiquant votre prénom, nom et adresse.

**Article 8 - Retrait des dossards et bracelets de chronométrage :** L'ensemble sera à retirer, sur présentation d'une pièce d'identité au 8 rue des Rois de Majorque.

Concernant les challenges « copines » et « entreprise », la capitaine pourra retirer les dossards et bracelets de chronométrage de son équipe sur présentation des pièces d'identité ou photocopies de ses co-équipières et du listing complet des coureuses et/ou marcheuses de son équipe.

Aucun dossard, aucun bracelet ne sera envoyé par la poste, vous pourrez aussi les récupérer sur place le jour même entre 8h et 9h30.

Le dossard sera placé sur la poitrine et devra être entièrement lisible lors de l'épreuve.

**Article 9 - Départ / Arrivée :** Le départ s'effectuera à 10h30 parvis du Palais des Congrès après l'échauffement de 9H30. L'arrivée se fera également sur le Parvis du Palais des Congrès.

**Article 10 - Sécurité :** La sécurité est assurée par la Sécurité Civile du Languedoc Roussillon. Deux médecins seront présents au départ et au 2,5km de la course, place de Catalogne - FNAC.

**Article 11 - Ravitaillement :** Le ravitaillement sera distribué à l'arrivée de la Course des Hironnelles à chacune des coureuses et marcheuses inscrites, à l'intérieur du Tote Bag Collector.

**Article 12 - Chronométrage :** Le chronométrage est assuré par la société Chronosphère

**Article 13 - Classement remise de prix :** Un classement général sur le temps couru et marché (temps réel) par catégorie :

challenge « Individuelle », « Copines » et « Entreprise » sera effectué à l'issue de la course et de la marche des Hironnelles

La remise des prix se déroulera le Dimanche 10 avril après la séance d'étirements.

Les cadeaux seront tirés au sort à partir des numéros de dossards déposés par les coureuses et marcheuses à l'arrivée dans l'urne.

**Article 14 - La responsabilité civile :** Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile. En ce qui concerne la responsabilité civile des participantes, l'intervention de cette assurance pour ces dernières est limitée aux accidents qu'elles pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Responsabilité individuelle accident, les licenciées bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les autres participantes sont invitées à prendre une assurance individuelle.

**Article 15 - Acceptation du règlement :** Toute concurrente reconnaît avoir pris connaissance du dit règlement et en accepte toutes les clauses. Elle s'engage à ne pas anticiper le départ et parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter le cadre de la course.

*Nous vous souhaitons  
une belle Course des Hironnelles*